



ARNEX-SUR-ORBE

Arnex-sur-Orbe, le 29 avril 2019
Préavis numéro 02/2019

Préavis Municipal N° 02/2019 Comptes communaux 2018

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En vertu des dispositions de la loi sur les communes du 28 février 1956,

la Municipalité soumet à votre approbation les comptes 2018 en comparaison avec le budget et les comptes 2017.

Pour une meilleure compréhension, une explication vous est fournie ci-dessous avec la plupart des comptes

1 ADMINISTRATION

101.300.0 Jetons de présence – Commissions-Bureau : coût inférieur de CHF 3'337.50 en raison du peu d'objet soumis à consultation

102.300.0 Traitement des municipaux : Avec frais de vacances de CHF 3'138.80 calculés sur forfait de base

11.301.0 Traitement du personnel : Somme augmentée en raison du règlement des heures supplémentaires et augmentation dès le 1^{er} juillet du taux d'occupation de la boursière de 10%.

11.309.0 Autres charges & Frais juridiques : facture étude Théraulaz & Graf pour litige en cours

11.311.0 Achat mobilier et matériel : Forfait mis au budget non utilisé

11.318.1 Téléphone, internet, informatique (OFISA) : Le montant des frais se rapproche des comptes 2017, base pour le budget

11.318.2 Primes d'assurances : moins le bonus accordé par la Vaudoise assurances

11.318.3 Honoraires (OFICO, notaire, etc) : Le montant représente uniquement les frais de la fiduciaire

11.351.0 : Transports publics : légère augmentation de CHF 2'149.90 par rapport à l'exercice de 2017

11.365.0 Dons, aides et subventions casuels: Frais en lien directs avec manifestations et activités dans notre village et région.

15.351.0 Ecole de musique : augmentation de la cotisation par habitant de CHF 1.-

15.365.0 Participation/subvention Stand de tir Bofflens : les CHF 25'000.- prévus au budget ne sont pas utilisés. Une solution moins onéreuse avec la commune de Bofflens est en cours de négociation

2 FINANCES

21.380.0 Versement à fonds de réserve débiteurs : Ajustement des risques à CHF 22'000.-

Une augmentation substantielle des impôts perçus en 2018 de plus de CHF 420'000.- par rapport au budget malgré une réévaluation à la hausse des recommandations de l'Etat avec en détail principalement :

21.400.1 Impôts sur le revenu : Entrées supplémentaires de CHF 146'275.14 qui comprend le rattrapage pour CHF 115'300.- des taxations entre 2015 et 2017

21.400.2 Impôts sur la fortune : Entrées supplémentaires de CHF 13'154.35

21.400.3 Impôts à la source : Entrées supplémentaires de CHF 6'297.83

21.401.1 Impôts sur le bénéfice personnes morales : Montant négatif de CHF 1'072.15 dû à des ajustements de taxation

21.402.0 Impôt foncier : Entrées supplémentaires de CHF 7'987.95 toujours par rapport au budget

21.404.0 Droits de mutation : Entrées supplémentaires de CHF 11'557.80

21.405.0 Impôt sur les successions et donations : Entrées exceptionnelles en sus de CHF 205'098.30

21.409.0 Impôt récupéré après défalcation recette : Montant budgétisé sous-estimé de CHF 6'632.82

21.441.0 Recettes cant. – gains immobiliers : Entrées supplémentaires de CHF 34'618.70

22.352.3 Alimentation au fonds de péréquation – estimation : Provision de CHF 129'350.- faite en relation directe avec les impôts perçus en sus

22.452.11 Fonds de péréquation – à recevoir, année précédente : Montant de CHF 71'633.- reçu début 2019 pour solde de péréquation 2018, somme non-budgétisée

23.380.0 Versement à fonds de réserve : En raison des entrées d'impôts substantielles une somme de CHF 100'000.- est mise en réserve pour de futurs travaux

3 DOMAINES ET BATIMENTS

31. Terrains

31.314.0 Entretien des terrains : Exécution du changement d'un collecteur d'eau prévus au budget pour CHF 8'955.-, le solde des coûts est attribué aux curages de drainages

31.314.1 Frais Station de pompage (Syndicat AF) - Compte lié au **31.435.0** Facturation à des tiers : Frais effectifs et basics à la charge de la commune de CHF 554.70

31.318.0 Honoraires, assurances : CHF 400.- frais de renouvellement des baux à loyer des terrains et CHF 844.- lié au compte **31.436.0** Remboursement de tiers

32. Forêts

Travaux et chiffres sous la responsabilité du groupe forestier

351 Grande-salle

351.312.0 Electricité, chauffage : Frais augmentés de 2'300.55 en raison de l'augmentation du prix du mazout

351.312.1 Eau : ouverture nouveau compte pour information interne sur consommation eau.

351.318.0 Honoraires, assurances, téléphone : comprend la facture de l'étude Théraulaz & Graf de CHF 1'615.50 pour litige en cours

352 Collège

352.312.0 Electricité, chauffage. : Différence avec budget liée à la quantité de mazout acheté

352.322.0 Intérêts sur emprunts à long terme : renouvellement de la convention du prêt avec une augmentation du taux de 1,35% à 1,59% dès le 21 juin 2018

352.427.2 Locations classes : Oubli d'enlever les CHF 21'450.- dans le budget représentant la fin en 2017 de la participation aux coûts d'investissement

353 Ancien abattoir

353.314.0 Entretien du bâtiment : CHF 1'678.- de frais dus aux dégâts d'humidité sont indemnisés par le biais du compte **353.436.0** Remboursement de tiers

357 Ancien battoir

En raison des excellentes entrées d'impôts, un amortissement extraordinaire a été comptabilisé portant ainsi le bâtiment (patrimoine financier) à sa valeur fiscale de 1'752'000.- sous compte 357.330.31 Amortissement suppl. du patrimoine financier : pour la somme de CHF 93'364.60

358 Zone d'intérêt public - Bulande

358.300.0 Vacances des municipaux : Les travaux ayant débuté fin novembre, les heures des municipaux sont principalement à attribuer au dépouillement des soumissions

4 TRAVAUX

43 Routes

43.314.2 Entretien des routes : CHF 14'798.55 des CHF 20'000.- ont été dépensé pour la remise en état de la route de la rue du vignoble pour le changement des conduites d'eau

43.315.0 Entretien des véhicules : poste comprenant notamment les frais de diesel et essence pour CHF 2'500.-

44 Parcs, promenades, cimetière

44.314.0 Entretien : CHF 2'860.- ont été dépensé pour la taille et coupe des arbres du cimetière et devant la grande salle et CHF 500.- pour le remplacement du cheval de la place de jeux qui aurai dû être sous le compte 44.314.1 Entretien place de jeux

45 Ordures ménagères et décharge

Déséquilibre dépenses-revenus non respecté avec l'achat d'une benne de 10m3 à CHF 4'795.- porté en charges de l'année. Abstraction faite de cet achat, il ressort CHF 58'190.- en charges et un revenu de CHF 53'997.15, le surplus de charges de CHF 4'192.85 représente les déchets urbains de la commune

46 Réseau d'égouts, épuration, eaux claires

460 Réseau d'égouts, épuration

460.314.0 Entretien canalisations, collecteurs, STEP : CHF 10'000.- budgétisé pour des travaux de peinture sont reportés en 2019

460.318.1 Traitement des boues d'épuration (Orbe) : les coûts fluctuent selon le volume de boue traité

460.319.1 Impôt et taxes payés à d'autres communes et canton : résultat négatif dont le détail est CHF 5796.70 de taxes de mesures d'élimination des composés traces organiques dans les eaux usées auxquels est déduit une ancienne provision pour la TVA datant de 2014 de CHF 5'880.-

460.381.1 & 460.381.2 Attributions au financement spéciaux (entretien) et (raccordement) : Le chapitre 46 ne pouvant pas être bénéficiaire, un versement de CHF 53'000.- a été effectué aux fonds de réserves

461 Eaux claires

461.314.0 Entretien eaux claires : Pas de frais nécessaires pour l'entretien des conduites d'eau claires

5 INSTRUCTION PUBLIQUES ET CULTES

51 Enseignement primaire

51.352.0 Participation transports scolaires : Coût inférieur de CHF 9'045.63

51.352.1 Participation versée au groupement : Coût inférieur de CHF 11'722.58

Coûts surestimés lors du budget établi par le groupe ASIOR

52 Enseignement secondaire

52.351.0 Participation versée au groupement : Coût inférieur de CHF 20'261.21

52.351.1 Participation transports scolaires: Augmentation des coûts de CHF 4'478.76 liée aux nombre d'élèves

Coûts surestimés lors du budget établi par le groupe ASIOR

6 POLICE

61 Corps de police

61.351.01 Réforme policière - estimation: ajustement prévu pour sur décompte final de la péréquation 2018

66 Protection civile

66.451.0 Remboursement PC: mise en évidence du loyer de notre abri PC

7 SECURITE SOCIALE

71 Service social

71.318.1 Loi Accueil de jour des enfants - AJOVAL: Coûts inférieur de CHF 12'063.30 influencés directement avec le nombre d'enfants pas pris en charge, faute de place dans les unités

71.366.0 Aide individuelle et 71.469.0 Dons divers : la somme totale versée généreusement par la population a été distribuée aux sinistrés de l'incendie du 13 mai 2018

72 Prévoyance sociale cantonale

72.351.02 Facture sociale (ajustement année en cours) : CHF 161'180.- sont provisionnés, conséquence directe des importantes entrées fiscales.

72.451.01 Facture sociale (solde année précédente) : Remboursement de CHF 11'739.- sur la facture sociale 2017.

72.452.0 Remboursement ARAS (solde année précédente) : Remboursement de CHF 1'801.20 sur la facture 2017 des frais de fonctionnement AAS.

73 Santé public

32.365.0 AVASAD : Coûts inférieurs de CHF 2'792.- par rapport au budget

8 SERVICES INDUSTRIELS

81 Service des eaux

81.314.0 Entretien réseau d'eau potable et station de pompage : CHF 63'600.- sont dépensés pour la nouvelle conduite d'eau sur le rue du Vignoble, prévus au budget et CHF 8'040.- pour le changement d'une pompe à la station de Bioutaz

81.318.0 Honoraires et assurances : CHF 3'950.- sont attribués pour élaboration de l'auto-contrôle MAQ, exigence du Canton

81.434.1 Taxe de raccordement eau : Montants encaissés inférieurs au budget estimé sur une moyenne de plusieurs années.

81.480.0 Prélèvement sur fonds de réserve : Utilisation du fond de réserve disponible CHF 8'822.60 pour équilibrer partiellement les charges et revenus du service des eaux

83 Service du gaz

83.435.0 Vente de gaz : Encaissement supérieur de CHF 12'316.86 par rapport au budget en raison du volume de gaz du nombre d'abonnés et du prix de vente en augmentation

Résultat

Récapitulatif des comptes 2018

Revenus	CHF 2'861'091.51
Charges	CHF 2'660'811.25
Excédent de revenus	CHF 200'280.26

Le budget prévoyait un excédent de revenus de CHF 123'811.-

Le résultat bénéficiaire de CHF 200'280.26 est la conséquence direct d'encaissements supplémentaires d'impôts, rattrapage de la péréquation 2017 et d'autres gains ou frais non dépensés auxquels ont été déduits une attribution de CHF 100'000.- au fond de réserve pour futurs travaux et un amortissement extraordinaire sur le patrimoine financier de plus de 93'000.--

Le décompte final de péréquation 2017, reçu du Canton en juin 2018, présente une charge totale de CHF 349'655.- pour la facture sociale, d'un remboursement de CHF 69'442.-- pour la péréquation directe et d'une charge total de CHF 5'133.- pour la réforme policière. Ce qui représente un remboursement de CHF 32'020.- par rapport aux acomptes payés en 2017.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil général d'Arnex-sur-Orbe

- Vu le préavis municipal n°02/2019 du 29 avril 2019
- Ouï le rapport de la commission de gestion
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;

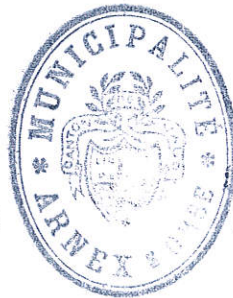
Décide d'accepter les comptes communaux 2018 tels que présentés.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 29 avril 2019.

Au nom de la Municipalité :



Le syndic
Roch André



La secrétaire
D. Michon-Gremion